



COURSE CROISIÈRE DES PORTS VENDÉENS 2026



FICHE DE CONTRÔLE DE L'ARMEMENT **division 240 2-5** & de SÉCURITÉ

Cette fiche doit être renseignée par le skipper du bateau et peut faire l'objet d'un contrôle par un membre du Comité Technique à tout moment, de la confirmation de l'inscription jusqu'au temps limite de dépôt des réclamations de la dernière course. Cette fiche doit être complétée et transmise au Comité Technique lors de l'inscription en ligne.

Obligations générales

Tout l'équipement exigé doit :

- fonctionner correctement ;
- être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé ;
- être stocké dans des conditions d'altération minimale ;
- être facilement accessible ;
- être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévue et à la taille du voilier ;
- les équipements de sécurité doivent être en rapport avec le nombre de personnes à bord.

NOM DU BATEAU :

N° DE VOILE

NOM DU SKIPPER

N° DE PORTABLE :

NOMBRE DE PERSONNES A BORD :

PONTON –

PORT : BOURGENAY :

VOILES EMBARQUEES	
TYPE	CONTRAT OSIRIS
GENOIS ET FOCS	
TOURMENTIN	
GRAND VOILE	
GENNAKER	
SPI	
ASYMETRIQUE	-
SYMETRIQUE	-

Demande de d'immobilisation des voiles surnuméraires **OUI** NON

VOILES DE GROS TEMPS		
TYPE	NOMBRE	COULEUR
VOILE DE CAP		
TOURMENTIN		

Article 240-2.05 : Navires effectuant une navigation de 6 milles à moins de 60 milles d'un abri :
 Matériel d'armement et de sécurité semi-hauturier des navires de plaisance
 (Modifié par Arrêtés du 06/05/19, du 11/10/24 et du 21.05.26)

I- Matériel de sécurité.

Vérifications	Dates des tests ou Vérifications des validités	Noter les dates limites des matériels (capsules de gaz, dispositifs lumineux, pyrotechnie)	Observations
Équipements individuels de Flottabilité (nombre, flottabilité en N, état général)		Date :	
Équipements individuels de Flottabilité (nombre, flottabilité en N, état général)		Date :	
Équipements individuels de Flottabilité (nombre, flottabilité en N, état général)		Date :	
Équipements individuels de Flottabilité (nombre, flottabilité en N, état général)		Date :	
Harnais et sauvegardes (longes)			
Harnais et sauvegardes (longes)			
Harnais et sauvegardes (longes)			
Harnais et sauvegardes (longes)			
Dispositif de remontée à bord			
Essai du dispositif d'arrêt automatique			
Dispositif lumineux		Date :	
Dispositif d'assèchement			
Moyen(s) de lutte incendie		Date(s) de péremption :	
Dispositif de remorquage			
Essai dispositif de remontée d'une personne tombée à l'eau			
Feux à main		Date :	
VHF fixe			
VHF portable			

Système de positionnement par satellite			
Compas magnétique			
Trousse de secours			
Journal de bord			
Radiobalise de localisation des sinistres		Date :	
Sondeur électronique			
Plan affichant la localisation du matériel de sécurité			
Instructions en cas d'incendie, envahissement et abandon			

Engins collectifs de sauvetage			
Radeau ; Type et N°	Dates des tests ou contrôle des validités	Noter les dates limites :	

Mouillage		
Vérifications	Date	Observations
Contrôle général de la ligne de mouillage, de l'ancre à l'étalingure		
Observations et visa de l'autorité maritime (en cas de contrôle)		

Feux de signalisation		
Vérifications	Date	Observations
Essai des feux réglementaires de route et mouillage		
Autres points vérifiés :		
Observations et visa de l'autorité maritime (en cas de contrôle)		

Assèchement		
Vérifications	Date	Observations
Essai des pompes et moyens d'assèchement		
État & fixation des aspirations		
État tuyautage(s)		
Autres points vérifiés :		

Grèements dormants et dispositif de prévention de chute par-dessus bord		
Vérifications	Date	Observations
Fixation des moyens de secours : radeau(x), bouée(s), portique(s) & superstructure(s)		
Contrôle de l'accastillage installé, et vérification visuelle de tous les textiles et ou câbles		
État et tension filière(s) et chandeliers		